



Aix en Provence

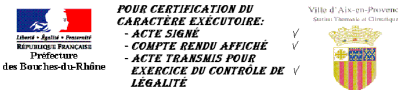
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2014-420

Séance publique du

3 novembre 2014

Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20141103-53388-DE-1-1_0
Date de signature : 04/11/2014
Date de réception : mercredi 5 novembre 2014
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

OBJET : DETERMINATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PRIVEES DU 1ER DEGRE SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION AU TITRE DE L'ANNEE SCOLAIRE 2014/2015

Le 3 novembre 2014 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 28/10/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaelle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Abbassia BACHI à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Odile BONTHOUX à Monsieur Jules SUSINI, Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Jean-Jacques POLITANO à Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER.

Excusés sans pouvoir :

Madame Sylvaine DI CARO.
Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Brigitte DEVESA donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Qualité de Vie

Direction Coordinatrice de l'Education

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 NOVEMBRE 2014

Nomenclature : 7.5

Subventions

RAPPORTEUR : Madame Brigitte DEVESA**Politique Publique : 14-ENSEIGNEMENT ET SOUTIEN A L'ÉDUCATION DES ENFANTS SCOLARISES****OBJET** : DETERMINATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PRIVEES DU 1ER DEGRE SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION AU TITRE DE L'ANNEE SCOLAIRE 2014/2015- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Par délibération n° 2012.1453 du 17 décembre 2012, le Conseil Municipal a approuvé les termes des conventions à passer avec la Direction diocésaine et avec l'organisme de gestion de l'école juive d'Aix, pour déterminer les modalités de prise en charge des frais de fonctionnement des écoles privées du 1^{er} degré sous contrat d'association et le mode de calcul de ce forfait.

Ces conventions établies pour une durée de 3 ans, précisent les modalités de revalorisation annuelle des forfaits élémentaire et maternelle à savoir : indice insee des prix à la consommation – références mois d'août.

Pour l'année 2013/2014 les forfaits pris en compte étaient les suivants :

- Forfait élémentaire : 648,14 €
- Forfait maternelle : 1 247,90 €

L'indice INSEE des prix à la consommation, août 2014 – publié le 11 septembre 2014 , fait apparaître une variation de + 0,4 %

Au titre de l'année scolaire 2014/2015, les forfaits réévalués à prendre en compte sont donc les suivants :

- Forfait élémentaire : 650,73 €
- Forfait maternelle : 1 252,89 €

L'effectif des écoles privées sous contrat d'association pour l'année en cours est de 1494 élèves, soit :

- 975 enfants en élémentaire
- 519 enfants en maternelle.

La dépense pour l'année scolaire 2014/2015 s'élève à 1 284 711,66 €, répartie comme suit :

- élémentaire : 634 461,75 €

- maternelle : 650 249,91 €

Le versement pour le 1^{er} trimestre s'élève à : 428 237,22 €

Vous trouverez, en annexe, un tableau détaillé de la dépense par école privée.

En conséquence, je vous demande, mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER**, au titre de l'année scolaire 2014/2015, la réévaluation du forfait communal suivant l'indice Insee – mois d'août 2014, soit + 0,4 %, à savoir :

forfait élémentaire : 650,73 €

forfait maternelle : 1 252,89 €

- **DIRE**, que la dépense totale en résultant, soit 1 284 711,66 € sera répartie de la façon suivante :

- 428 237,22 € pour le 1er trimestre 2014/2015. Cette somme sera imputée au budget de la Ville – exercice 2014 – compte budgétaire 92213 6558 1684 qui présente les disponibilités suffisantes

- 856 474,44 € pour les deux trimestres suivants. Ce montant sera prévu au budget de la Ville – exercice 2015 – compte budgétaire 92213 6558 1684

DL.2014-420 - DETERMINATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE AUX
FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PRIVEES DU 1ER DEGRE SOUS CONTRAT
D'ASSOCIATION AU TITRE DE L'ANNEE SCOLAIRE 2014/2015-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 48
Abstentions	: 2
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

Charlotte DE BUSSCHERE, Hervé GUERRERA.

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité

le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Reine MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 06/11/2014
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

tableau forfait

ANNEXE

FORFAIT ANNEE SCOLAIRE 2014 / 2015								
<i>Ecoles privées du 1er degré sous contrat d'association</i>								
ÉCOLES	ÉLÉMENTAIRES			MATERNELLES			total annuel	versement trimestriel 2014/2015
	NBRE ENFANTS	FORFAIT UNITAIRE	MONTANT TOTAL	NBRE ENFANTS	FORFAIT UNITAIRE	MONTANT TOTAL		
LA NATIVITE	160	650,73	104 116,80	63	1 252,89	78 932,07	183 048,87	61 016,29
STE CATHERINE	112	650,73	72 881,76	58	1 252,89	72 667,62	145 549,38	48 516,46
STE BERNADETTE	121	650,73	78 738,33	80	1 252,89	100 231,20	178 969,53	59 656,51
JEANNE D'ARC	92	650,73	59 867,16	43	1 252,89	53 874,27	113 741,43	37 913,81
SACRE CŒUR	125	650,73	81 341,25	68	1 252,89	85 196,52	166 537,77	55 512,59
ST FRANCOIS	110	650,73	71 580,30	61	1 252,89	76 426,29	148 006,59	49 335,53
ST JOSEPH	97	650,73	63 120,81	37	1 252,89	46 356,93	109 477,74	36 492,58
STE GENEVIEVE	138	650,73	89 800,74	81	1 252,89	101 484,09	191 284,83	63 761,61
ECOLE PRIVEE JUIVE	20	650,73	13 014,60	28	1 252,89	35 080,92	48 095,52	16 031,84
TOTAL	975		634 461,75	519		650 249,91	1 284 711,66	428 237,22